



L'assurance-crédit est une assurance qui protège les entreprises contre le risque d'impayés, en leur permettant d'être couvertes et indemnisées en cas de non-paiement de leurs créances commerciales, sur leur marché domestique comme à l'export.

- En cas d'impayés, les démarches amiables et judiciaires de recouvrement sont prises en charge par la société d'Assurance-crédit.
- En cas de non-récupération de la créance et passé un délai de carence déterminé, la perte est indemnisée.

Anticiper le risque d'impayé et prévenir le risque client apparaissent essentiels pour développer ses activités au sein d'une conjoncture économique imprévisible.

En France, les impayés sont à l'origine d'une défection d'entreprises sur trois.

Pour un Agent général d'Assurances, faire prendre une assurance-crédit à ses clients TPE/PME est un conseil indispensable pour garantir à ses clients une croissance rentable dans la durée.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation de 35 heures se déroule sur 5 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8^e arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

PROGRAMME ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Le (la) candidat(e) montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Utiliser les données pertinentes.
- ▶ Proposer une cohérence des encours susceptibles d'être accordés sur chaque client.
- ▶ Utiliser le chiffre d'affaires, dans la préconisation.
- ▶ Utiliser la moyenne des factures dans la préconisation.
- ▶ Apprécier la fiabilité et la qualité des clients de l'entreprise que l'on souhaite faire assurer en assurance-crédit.
- ▶ Tenir compte des critères sur les zones géographiques.

Prévention du risque d'impayé

- ▶ Identifier la solvabilité de l'entreprise et la fiabilité de la clientèle tout en combinant l'environnement économique.
- ▶ Assurer l'entreprise conforme aux critères d'acceptabilité pour l'assureur-crédit.
- ▶ Définir l'encours maximum acceptable par l'assureur pour garantir un client donné.
- ▶ Estimer le coût de la prime en fonction de la qualité de clientèle, du chiffre d'affaires et de la sinistralité passée pour informer le client.

À l'issue de ces 5 jours de formation, l'apprenant se verra remettre le Certificat de compétence « **Le traitement de l'Assurance-crédit** ».



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Études de cas pratiques.

Évaluations basées sur des cas d'entreprises réels ou fictifs.

Les cas traitent d'analyses de situations, d'élaborations d'outils servant le management collaboratif et de mise en pratique d'actions.

ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Pour une personne dépendant de la branche Assurance, il est possible de se faire financer en passant par son CPF.

Les cours ont lieu à l'ESA
39 rue de Moscou - 75008 Paris
(Métro Rome, ligne 2)